# 

* Date : 11-10-2023
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2023837815
* Auteur :

Justice de paix du canton de Jodoigne
Désignation
Justice de paix du canton de Jodoigne.
Par ordonnance du 4 octobre 2023, le juge de paix du canton de Jodoigne a prononcé les mesures de protection suivantes, conformément à l'article 492/1 de l'ancien Code civil et/ou à l'article 499/7 de l'ancien Code civil.
Laurette STENUITE, née à Huppaye le 19 mars 1941, domiciliée à 1370 Jodoigne, Chaussée de Charleroi(Jod.) 136, personne à protéger, a été placé/placée sous un régime de représentation.
Anne DEFOUR, Avocat, avocat dont le cabinet est sis à 1370 Jodoigne, Avenue Fernand Charlot 5A, a été désignée en qualité d'administrateur de la personne et des biens de la personne protégée susdite.
Les données à caractère personnel reprises dans cette publication ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celle de porter la décision à la connaissance des personnes tierces.